

« Marais des Agusas, Montagnes de la Serre et d'Uzège », FR 820 1668 - Code B24



**Communes du site B24**: Beaulieu, Bessas, Salavas, Sampzon, Saint-Sauveur-de-Cruzières, Saint-Andréde-Cruzières, Vagnas et Grospierres

- Site d'importance communautaire (SIC)
- Document d'objectifs validé le 26 février 2014
- Surface du site: 7 045 ha
- Président du Comité de Pilotage : M. Verdier



• Structure animatrice :

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Cèze

• Elaboration du DOCOB :

NATURALIA Environnement

Inventaires naturalistes :
 NATURALIA Environnement
 Maison Régionale de l'Eau



#### Le programme Natura 2000 en bref...

Natura 2000 vise la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire en s'appuyant sur les activités humaines comme outils de gestion et de sauvegarde du patrimoine naturel. La France a choisi d'appliquer Natura 2000 dans une démarche concertée, basée sur le principe du volontariat et de la contractualisation. Les acteurs locaux sont pleinement intégrés au processus, en pilotant l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), puis son animation. Le DOCOB constitue le document de référence, sans limitation de durée de vie, qui vise à définir les objectifs de conservation des habitats et espèces ainsi que les actions de gestion à mener, après une phase de diagnostic des enjeux écologiques et humains. Ces actions se déclinent principalement avec les outils que sont : les contrats Natura 2000 et les chartes Natura 2000. L'objet de cette fiche est de présenter les principaux éléments du DOCOB, sachant que ce dernier est disponible en mairie, ou auprès de la structure animatrice Natura 2000, et téléchargeable sur internet.

#### Le site B24

Il se trouve au cœur d'un réseau écologique riche, comprenant de nombreux périmètres d'inventaire et de protection règlementaire, bordé par les gorges de l'Ardèche au nord et à l'est, le Chassezac au nord-ouest et la Cèze au sud. Son inscription au sein des contreforts cévenols associée à une matrice paysagère diversifiée et contrastée permet une richesse biologique importante. En effet, les nombreux corridors écologiques terrestres et aquatiques font de ce site un véritable relai en sud-Ardèche. Ainsi, de nombreuses espèces se retrouvent également sur les sites voisins (Castor, Loutre, Chauves-souris, Oiseaux, Invertébrés, etc.). De plus, le site se trouve dans un des principaux axes migratoires du sud de la France constitué par la Vallée du Rhône et l'influence du piémont cévenol.

Ces habitats peuvent être regroupés en 3 unités paysagères distinctes : la plaine de Barjac où l'agriculture est omniprésente ; les Gorges de l'Ardèche et le plateau des Gras dominée par les boisements de chênes verts, pelouses et landes ; Païolive et sa périphérie caractérisée par son réseau karstique riche en cavités occupées par des chiroptères.

Tous les éléments et enjeux, même minoritaires du site sont à connaître et considérer avant de réaliser une action, un aménagement, une manifestation sportive, ...



« Marais des Agusas, Montagnes de la Serre et d'Uzège », FR 820 1668 - Code B24

### Pour rappel, voici les différentes étapes qui justifient la définition de ce site NATURA 2000 :

#### Périmètre du porter à connaissance de 1996 (DIREN) :

Ce périmètre comprend **l'ensemble du massif d'Uzège et de la Serre** ainsi que la plaine agricole à l'ouest du massif jusqu'au marais des Agusas. Il prend en compte une entité surfacique de **7280 ha** comprenant **61 km** de linéaire de cours d'eau compris dans les bassins versants de la Claysse et de l'Ardèche.

#### Périmètre règlementaire du site B24 (avant DOCOB) :

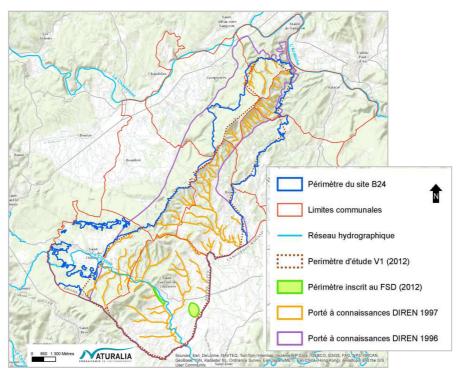
Le périmètre règlementaire représentant le site NATURA 2000 présent dans le Formulaire Standard des Données (FSD) en date de 2005 correspond à deux zones humides : le secteur du marais des Agusas et une portion de la Claysse sur la commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières, soit **41 hectares :** une erreur de saisie cartographique explique la différence entre ce périmètre réglementaire et le porter à connaissance.

### Périmètre v1 défini pour l'étude DOCOB :

L'élaboration du DOCOB étant fixée par un cadre contractuel, les inventaires ont été menés uniquement sur le périmètre d'étude V1, d'une surface de **6 257ha**, tel que décrit dans le Cahier des Clauses Technique Particulières du marché public.

### Périmètre définitif du site B24 à l'issue de la phase diagnostic du DOCOB :

Ce périmètre a été ajusté en fonction des continuités écologiques, en croisant les habitats naturels et les secteurs abritant des espèces animales (cavités naturelles), le tout en prenant soin de n'impliquer que des secteurs inscrits au plans d'urbanisme locaux en zone naturelle (ND), afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Les limites administratives ont aussi été prises en compte afin de ne pas intégrer de commune non initialement concernée par cette étude. En réalité, ce périmètre reprend en partie le premier zonage réalisé par la Direction Régionale de l'Environnement de 1996. Il a été validé par le comité de pilotage local le 06 décembre 2013.



« Marais des Agusas, Montagnes de la Serre et d'Uzège », FR 820 1668 - Code B24

## Les enjeux biodiversité : les habitats naturels





Code N2000	Intitulé	Etat de conservation	Surface (ha)	Menaces	
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-</i> <i>Nanojuncetea</i>	Bonne	0,09	Sensibilité accrue à toute modification du régime hydraulique (drainage, assèchement) et de la qualité physicochimique des eaux.	
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	Excellente	2,21		
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	Bonne	1,64		
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-</i> <i>Batrachion</i>	Bonne	2,09		
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins ( <i>Cratoneurion</i> )*	Bonne	0,14		
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium</i> flavum	-	0,01		
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-</i> <i>Agrostidion</i>	Bonne	9,42		
3170*	Mares temporaires méditerranéennes*	Moyenne	0,03	Pression de pâturage équin excessif.	
5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Bonne	1320,07	-	
6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	Excellente	374,80	Fermeture liée à l'abandon pastoral	
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	Excellente	12,34	Habitat sensible situé en pied de versant, à la charnière avec les massifs incultes et les zones agricoles. Il peut subir également une forte pression dû au pâturage équin.	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Bonne	5,85	-	
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Bonne	95,13	Sensibilité liée à la ressource en eau, aux espèces exogènes et à l'effet de fragmentation.	
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	Bonne	1877,02	Homogénéisation des milieux	
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Bonne	1562,9	Il convient de veiller à l'absence de perturbations venues de l'extérieur (pollutions), mais aussi de maîtriser la ressource en eau et la pénétration du public.	

« Marais des Agusas, Montagnes de la Serre et d'Uzège », FR 820 1668 - Code B24

## Les enjeux biodiversité : la faune (les principales espèces)



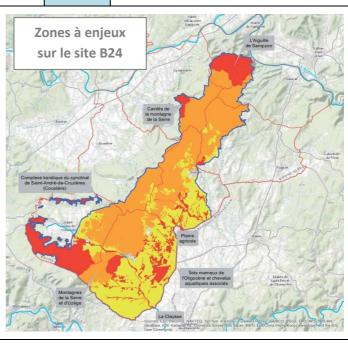




Espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitat	Conservation	Menaces	
Les chiroptères : (Code Natura 2000) Petit/Grand Rhinolophe (1303, 1034); Rhinolophe euryale (1035), Minioptère de Schreibers (1310), Barbastelle d'Europe (1308), Murin à oreilles échancrées (1321), etc.	Bonne	Baisse des éléments linéaires structurants ; Abandon du pastoralisme ; Fréquentation des cavités ; Contamination chimique ; Rupture de corridor.	
Mammifères semi-aquatiques : Castor d'Europe (1337) et Loutre d'Europe (1355)	Bonne	Modification du régime hydraulique ; Altération de la qualité des forêts riveraines	
Odonates : Cordulie à corps fin (1041)	Bonne	Modification du régime hydraulique ; Altération de la qualité des forêts riveraines	
Coléoptères saproxyliques : Grand Capricorne (1088) et Lucane cerf-volant (1083)	Excellente	Abandon de l'affouage : disparition des trognes Homogénéisation des peuplements : îlots de vieillissement à définir.	
Poissons: Barbeau méridional (1138), Chabot commun (1163) et Toxostome (1126)	Moyen	Modifications de la structure des cours d'eau ; Pompages ; Introduction d'intrants.	
Blageon (1131)	Bonne		
Espèces inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux	Conservation	Menaces	
Pipit rousseline (A255), Bruant ortolan (A379), Faucon pèlerin (A103), Alouette Iulu (A246), Engoulevent d'Europe (A224), Bondrée apivore (A072), Milan noir (A073), Martin-pêcheur d'Europe (A229), Vautour fauve (A078), Grand duc d'Europe (A215).	Bonne	Baisse des éléments linéaires structurants ; Abandon du pastoralisme ; Introduction d'intrants.	

## Biodiversité du site B24 :

- ✓ 15 habitats de la directive habitats dont 3 prioritaires (\*)
- √ 33 espèces de la directive habitats
- √ 10 espèces de la directive oiseaux
- √ 1/3 de la flore messicole de la région Rhône-Alpes
- ✓ 13 espèces de flore protégées



« Marais des Agusas, Montagnes de la Serre et d'Uzège », FR 820 1668 - Code B24

## Les enjeux socio-économiques







Activité / usage	Туре	Constats et recommandations
Qualité de l'eau	Toutes les communes sont raccordées au réseau d'adduction d'eau potable.  De nombreux captages privés sont présents sur Saint-André-de-Cruzières et en amont du bassin versant de la Claysse.  A l'exception de Sampzon, toutes les communes possèdent une station d'épuration en service.	Manque de connaissance sur les volumes prélevés sur le bassin versant de la Claysse.
Irrigation	L'ASA de Saint-Jean-de-Maruéjols permet d'irriguer une partie les cultures de Saint-Sauveur-de- Cruzières (7%). Le système de goutte à goutte se développe.	Le captage étant à l'aval du site, il n'y a pas d'enjeux directs.
Chasse	La chasse devant soi pour le lièvre, la perdrix et le lapin ; La chasse en battue pour le sanglier et le chevreuil depuis quelques années ; La chasse au bois à la Bécasse en chien d'arrêt se développe.	Maintenir les prélèvements du sanglier. L'activité de chasse est indispensable pour limiter les dégâts sur les cultures.
Pêche	Uniquement sur la Claysse ; Constante diminution du nombre de pêcheurs ; Pêche au « coup ».	Faible pression de pêche. Signaler toute observation d'espèces exogènes.
Loisir et tourisme	Randonnée : la moitié nord du site essentiellement (GR4) Spéléologie : nombreuses cavités à l'ouest du site	Sensibilisation des pratiquants (partenariat existant entre CDS07, LPO07 et CEN07)
Agriculture / élevage	Cultures céréalières / Viticulture Caprins / ovins Mosaïque fine entre milieu naturel et parcelles agricoles.	Baisse de la polyculture en faveur de la viticulture. Abandon du pastoralisme : Conserver les infrastructures agroécologiques. Conserver prioritairement les îlots marneux.
Gestion forestière	Forêt à dominance privée ; Faible surface exploitée ; Affouage communal / Bois de chauffage ; Futaies régulières résineuses ou taillis simples de chênes.	Le type d'exploitation sur le site B24 n'a mis en évidence aucune menace à ce jour : Favoriser la création d'îlots de vieillissement ; Conserver une continuité écologique des milieux forestiers ; Préserver les individus présentant des critères de sénescence.



« Marais des Agusas, Montagnes de la Serre et d'Uzège », FR 820 1668 - Code B24

#### Les objectifs principaux

Pour chaque objectif est déclinée une liste d'actions concrètes à mettre en œuvre pour gérer les milieux. Il s'agit d'élaborer un plan d'action qui comprend la rédaction des propositions de gestion, des modalités financières et de suivi des mesures.

Objectif de conservation	Code N2000	Exemple d'espèces	Exemples de mesures de gestion
Conserver les îlots marneux et leurs chevelus aquatiques	5210 <b>6220*</b> 6420	Pie-grièche à tête rousse, Alouette lulu, Magicienne dentelée, Lézard ocellé,e tc.	Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel
Conserver le complexe karstique du synclinal de Saint-André-de-Cruzières (Réseau de la Cocalière)	8310	Rhinolophe Euryale, Coléoptères endogés,	Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau et des habitats associés
Conserver les cavités de la montagne de la Serre et la faune associée	8310	Mollusques styglobies	Préserver les gîtes favorables aux chiroptères
Conserver le fonctionnement naturel des cours d'eau	l d'Europe Blageon Cordulie à		Améliorer les connaissances et préserver la ressource en eau
Conserver la zone humide « Marais des Agusas »	92A0	Flore patrimoniale, Pélodyte ponctué, Diane, etc.	Préserver et restaurer la zone humide « Marais des Agusas » : plan pastoral
Valoriser le système extensif agricole	5210 <b>6220*</b> 8210 9340	Pipit rousseline, Fauvette orphée Minioptère de Schreibers, Globulaire vulgaire, Flore messicole	Développer le pastoralisme ; Valoriser l'agriculture locale ; Préserver la biodiversité en lien avec les agrosystèmes
Pérenniser les mosaïques de milieux sur les montagnes de la Serre et d'Uzège		Barbastelle d'Europe, Noctule commune, Grand capricorne, Pivoine officinale	Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor

Afin d'assurer le maintien voire la restauration des habitats et espèces de ce site, il convient de concilier davantage utilisation du territoire et milieu naturel. Ainsi, la réouverture et l'entretien de milieux prairiaux par une activité pastorale adaptée apparaît très pertinente d'un point de vue social, économique et écologique. Il est également important de développer et maintenir, au sein du parcellaire agricole, les infrastructures agroécologiques (haies, alignements d'arbres, bosquets) qui jouent un rôle primordial pour limiter l'érosion du sol, filtrer les eaux mais aussi abriter de nombreuses espèces liées aux agrosystèmes. De même, une meilleure connaissance de l'utilisation et de gestion de l'eau, notamment la Claysse, permettrait d'améliorer la qualité d'habitats pour de nombreuses espèces (poissons, invertébrés et mammifères semi-aquatiques). Enfin, définir des îlots de vieillissement permettrait de diversifier les milieux forestiers sur le site, assez homogènes à ce jour du fait de l'exploitation récente sur la quasi-totalité des boisements des montagnes de la Serre et d'Uzège.

Ces différents points ont le même objectif : développer l'économie locale en adaptant et en pérennisant les pratiques et usages en tenant compte du milieu naturel afin de diversifier les ressources locales et maintenir une biodiversité remarquable.

« Marais des Agusas, Montagnes de la Serre et d'Uzège », FR 820 1668 - Code B24

## Pour en savoir plus...

#### Contacts:

✓ Animateur Natura 2000 : Syndicat Mixte AB Cèze
 2, chemin des maraichers 30500 ST AMBROIX

Tel: 04 66 25 32 22

✓ DDT de l'Ardèche: 2, pace des mobiles -BP 613-07 006 Privas

Tel: 04 75 65 50 00

e-mail: ddt-se@ardeche.gouv.fr

✓ DREAL Rhône-Alpes: 69453 Lyon Cedex 06

Tel: 04 26 28 60 00

### Sources d'information :

✓ Site du MEEDDM : www.developpement-durable.gouv.fr

✓ site de la DREAL RA : www.rhone-alpes.developpementdurable.gouv.fr

✓ Site de la DDT : www.ardeche.gouv.fr

✓ DOCOB en ligne : www.abceze.fr

✓ Site du Portail Natura 2000 : www.natura2000.fr

### **Conception maquette:**

DDT 42 - Bérengère DURET

#### **Contenu NATURALIA:**

Julie RIGAUX

**Contenu DDT 07:** Martine GRIVAUD

Crédits photographiques : NATURALIA





